

The logo for ABIOTGeT, featuring the text 'ABIOTGeT' in a green, serif font, centered within a white circle that is partially overlaid by a purple shape.

ABIOTGeT

A photograph of a lush green forest with many tall, thin trees, viewed from a low angle looking down a path.

Actions Pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs
Actions for Biodiversity and Land Management

Plan stratégique d'ABIOTGeT 2021-2025

ABIOTGeT Strategic Plan 2021-2025



Approuvé le 12/12/2020
par le conseil d'administration
Mis à jour le 30/01/2022
par le Comité de Direction



© ABIOGeT

> **Siège social** : Maroua-Palar,

Boîte Postale : 127 Maroua-Cameroun

Tél : (237) 696 70 27 91 ou + (237) 690 39 32 10

> **Bureau de Garoua** : Face Station CRTV Garoua

Téléphone : (237) 690 39 32 10; (237) 679 19 16 63

> **Bureau de Yaoundé** : Yaoundé 6, Acacia/Biyem-Assi,

Rue 7.322 (Rue des Amandiers) - BP : 8698 Yaoundé

Tél: (+237) 222 315 225; 672 22 25 58

> **Bureau du Canada** : 1377 Chemin Saint-Henri, Mascouche, QC J7K 2N5

Tél/Fax : +1 450 941 1338 Cell:+1 438-495-0195 (Canada)

E-mail : Contact@abioget.org

www.abioget.org

Pour des communautés plus résilientes !

Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles d'ABIOGeT.

PUBLIÉ PAR : ABIOGeT - Maroua, Cameroun

DROITS D'AUTEUR : © 2020 ABIOGeT, Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs

MENTIONS LEGALES ET ÉQUIPE DE REDACTION

Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement celles d'ABIOTGeT.

PUBLIÉ PAR : ABIOTGeT

SUPERVISION Béatrice Kengne

DROITS D'AUTEUR © 2021 ABIOTGeT, Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du [des] détenteur[s] des droits d'auteur.

CITATION ABIOTGeT Plan stratégique d'ABIOTGeT 2020 - 2025 • 52 pages.

Couverture © ABIOTGeT

REDACTION Clément Sofalne, Dr Tsama Valerie et Wagnoun Valentin

CONTRIBUTION Mariama Kebfiene, Roland Gonmoga, Guy Magloire Fokam, Tapita Victoire, Rémi Dadigolo, Satchie Peguy.

LECTURE Béatrice Kengne et Dr. Fobane Jean-Louis

MISE EN PAGE Alexis LELE

CRÉDITS PHOTOS Mariama Kebfiene, Roland Gonmoga, Clément Sofalne

DISPONIBLE AUPRES DE ABIOTGeT, Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs

BP : 127 Maroua, Cameroun, Téléphone : 237 699 78 73 87

B.P. 8689 Yaoundé Cameroun, Tel: +237 678 164 238

<https://www.abioget.org>, E-mail : contact@abioget.org

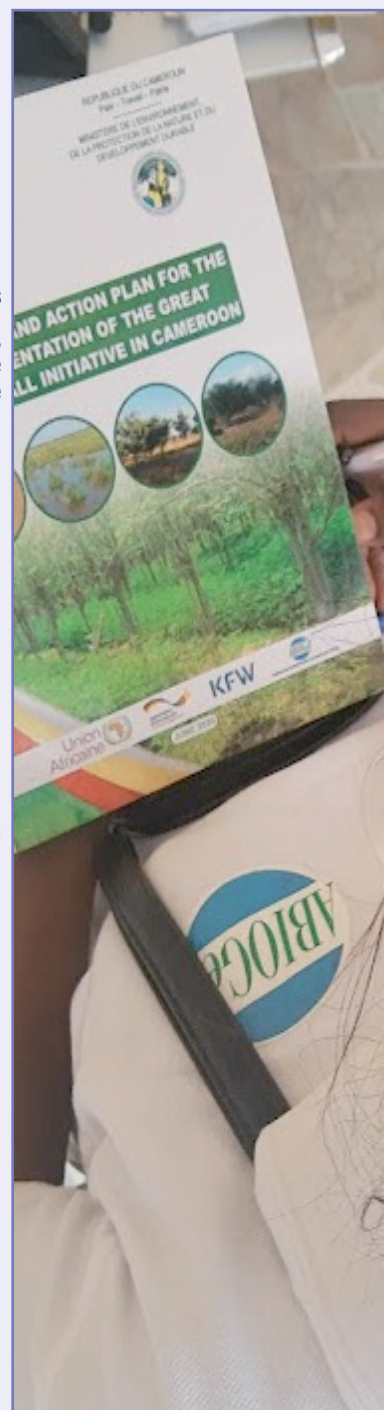


TABLE DES MATIÈRES

ABIOGeT EN CHIFFRES	6
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	7
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	9
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	11
INTRODUCTION	13
TROIS ENJEUX, UN PLAN STRATÉGIQUE	14
A PROPOS D'ABIOGeT (Création, Vision, Mission, Valeurs, Objectifs, Groupes cibles, Approche d'intervention, Gouvernance, Ambitions, Financement, Partenariat et Acquis)	15-21
CONTEXTE DU PLAN STRATÉGIQUE	24
OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE	27
ANCORAGE AVEC LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT	
CHOIX STRATÉGIQUES	28-42
Enjeu stratégique 1. Adaptation des modes d'intervention pour la pérennisation des initiatives de lutte contre les Changements Climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité	28
Enjeu stratégique 2. Une saine gestion des ressources axées sur les résultats	35
Enjeu stratégique 3 : Mobilisation des ressources	38
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PES)	40-42
TABLEAU SYNOPTIQUE DES CHOIX STRATEGIQUES	45-50



ABIOWeT en chiffres

3445

Jeunes volontaires
conseillers
agroforestiers

5 399 452

Arbres plantés

682

Coopératives
agricoles
créées et soutenues

19

Employés
permanents
en 2021

43

Experts
volontaires
mobilisés en
2021

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ABIOGeT :	Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs
ASS :	Afrique Subsaharienne
AGR :	Activités Génératrices de Revenu
AFR100 :	Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains
ASCNPD :	Agence du Service Civique National de Participation au Développement
CAFER :	Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CNULCD :	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
CES :	Conservation de l'eau et des sols
CDN :	Contribution déterminée au niveau national
DFP :	Domaine Forestier Permanent
DFNP :	Domaine Forestier Non Permanent
DRS :	Défenses et restauration des sols
FEM :	Fonds pour l'Environnement Mondial
FPCF :	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FVC :	Fonds Vert pour le Climat
GES :	Gaz à Effet de Serre
GDT :	Gestion Durable des Terres
GIZ :	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ICRAF :	Centre international pour la recherche en agroforesterie
INBAR :	Organisation internationale sur le bambou et le rotin
IRAD :	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
MAECD :	Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
MDP :	Mécanisme de développement propre
MINATD :	Ministère de l'Administration et de la Décentralisation
MINEPDED :	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINEPAT :	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
NDT :	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
ONACC :	Observatoire National sur les Changements Climatiques
PADESAR3C :	Partenariat en action Universités - communautés locales pour le développement des systèmes agroforestiers résilients aux changements climatiques au Cameroun
PAN/LCD :	Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification
PAPRED-Bassin versant Nord :	Projet Pilote de production de noix de cajou, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que de la restauration des paysages dégradés dans le Bassin versant de la Bénoué, Région du Nord Cameroun.
PCD :	Plans Communaux de Développement
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PDC :	Programme de définitions des cibles nationales
PNACC :	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNDPF :	Programme National de Développement des plantations forestières
PRODEL :	Projet de Développement de l'Élevage
PROLAC :	Projet de Relance et de Développement de la région du Lac Tchad
REDD+ :	Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, de gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier
Tables GIRT :	Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire
RDC :	République Démocratique du Congo
RNA :	Régénération Naturelle Assistée
UOSCF :	Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier
VIVA-Benoué :	Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué
US Forest :	Service des forêts du département de l'Agriculture des États-Unis



ABIOMeT, une organisation toujours engagée dans la promotion de la gestion durable des forêts, la conservation de la biodiversité et l'atténuation du changement climatique au Cameroun et ailleurs en Afrique, grâce à une capacité accrue de gestion des ressources naturelles aux niveaux local, national et régional.



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec plaisir que je vous présente le plan stratégique 2021-2025 d'ABIOGeT. Élaboré conformément aux exigences statutaires de notre organisation, ce document présente la mission, la vision et les orientations d'ABIOGeT, ainsi que les objectifs que l'organisation s'engage à atteindre au cours des cinq prochaines années.

S'inscrivant parfaitement dans les priorités des pays dans lesquels nous intervenons, le plan reflète la vision que nous nourrissons d'être une organisation performante, un leader et une référence dans le secteur de la protection de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles.

Ce plan est la résultante de l'évaluation du plan d'action quinquennal d'ABIOGeT 2016 - 2020 qui vient de s'achever, et le fruit des consultations amorcées depuis 2019 auprès de notre personnel, nos bénéficiaires et nos partenaires.. Cette consultation a permis de réfléchir ensemble sur les grands enjeux de lutte contre les Changements Climatiques, la désertification, la conservation de la biodiversité, la protection de l'environnement, l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes, la mobilisation des ressources financières etc. Elle a également permis de mettre en lumière les défis auxquels ABIOGeT fait face, notamment ses engagements vis à vis de ses partenaires et les objectifs qu'elle s'est fixés. Je tiens à les remercier de leur précieuse collaboration

Dans un environnement complexe et changeant, parfois imprévisible, comme par exemple la pandémie de la Covid 19, ABIOGeT devra être agile et efficace afin de promouvoir les intérêts, la culture et ses valeurs à tous les niveaux, en s'assurant de la cohérence et de la pertinence des actions planifiées. Pour les cinq prochaines années, ce plan stratégique sera la pierre angulaire de toutes les interventions que nous mettrons en place. Je compte sur un personnel dévoué, professionnel et porteur d'une grande expertise, pour le plein succès de ce plan quinquennal. Je sais que je pourrai m'appuyer sur la contribution de tous les acteurs pour la réalisation de ce projet d'envergure.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'B.K.T.', written over a horizontal line.

La Présidente,
Béatrice KENGNE
MSc Droit, MGP, PMP



Nous prenons soin de fixer des cibles concrètes et mesurables pour nos objectifs et dressons des rapports de nos progrès trimestriellement et annuellement à nos intervenants.



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec enthousiasme que je vous présente le résultat de notre réflexion stratégique. Le Plan stratégique indique les grandes orientations qui guideront, pour les années 2021 à 2025, les efforts et les actions d'ABIOGeT. La mise en œuvre de ce plan ambitieux est directement associée au mandat qui m'a été confié, en sachant qu'il s'inscrit dans notre mission, qui est de « contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide à la décision pour notamment, l'Etat, les Collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche, de formation et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement ».

Au cours des prochaines années, ABIOGeT et ses partenaires devront relever de nombreux défis, notamment le maintien de la capacité d'influence d'ABIOGeT dans son environnement, l'ancrage des actions dans les politiques et les stratégies nationales, la cohérence, l'agilité et l'efficacité des interventions, ainsi que la modernisation de l'organisation.

Pour faire face à ces défis, nos actions viseront à renforcer la coordination globale des interventions, à maximiser sa portée, en assumant pleinement le rôle de leadership qu'accorde à ABIOGeT le regard et la considération de ses partenaires, et à permettre à notre organisation de se démarquer par sa performance.

Pour réaliser les mandats confiés par le Conseil d'Administration, ABIOGeT doit pouvoir s'appuyer en tout temps sur une équipe compétente et mobilisée. Ainsi, des efforts supplémentaires seront déployés pour assurer la formation continue de son personnel. Soyez assurée, Madame la Présidente, chers partenaires, du dynamisme, de l'engagement et de la collaboration du personnel en vue de la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 d'ABIOGeT.

Le Directeur Général,
Clément Sofalné



Nous engageons notre portefeuille d'actions au-delà des déclarations d'intention.

Dans l'ensemble de notre portefeuille, nous allons lever les obstacles au progrès en matière d'égalité des sexes et d'inclusion dans la gestion des ressources des ressources naturelles, pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, des groupes vulnérables faiblement associés à la gestion de l'environnement.



INTRODUCTION

La lutte contre les changements climatiques, la désertification et de la perte de la biodiversité sont les défis mondiaux de cette fin de siècle, car ils conditionnent l'avenir de l'humanité. La pollution et la surexploitation des ressources naturelles et forestières en sont les principales causes.

Les pays d'Afrique comme le Cameroun et les autres pays du Bassin forestier du Congo n'échappent pas à ce phénomène qui s'amplifie au fil des temps. Les pratiques agricoles inappropriées, le surpâturage, la pratique intempestive des feux de brousse, la surexploitation de la forêt pour le bois énergie et d'autres usages sont la principale cause de la déforestation et de la dégradation des forêts et des terres.

Cette tendance est aggravée par les perturbations importantes du cycle de la pluviométrie, provoquant un dessèchement des cours d'eau et plans d'eau et un tarissement des nappes phréatiques. La conséquence de cette situation est la dégradation rapide des sols, leur perte avec des répercussions négatives sur les rendements agricoles, la perte de l'habitat de la faune et de la biodiversité.

Ce phénomène est très marqué dans les zones soudano-sahéliennes d'Afrique, où sévit l'insécurité alimentaire, la malnutrition et le manque d'eau potable touchant principalement les catégories les plus vulnérables à savoir les femmes et les enfants.

L'adoption de nombreux instruments juridiques traduit la volonté d'agir. Cette action qui se veut inclusive requiert la contribution de tous les acteurs y compris des pouvoirs publics, de la société civile, des populations locales et du secteur privé, etc.

C'est pourquoi, ABIOGeT, acteur de premier rang dont l'action se veut complémentaire des celles des autres, se positionne pour la recherche des voies et moyens afin de contribuer à la croisade contre la dégradation des ressources naturelles, les changements climatiques, la désertification, à travers la mobilisation des ressources pour la sensibilisation et l'éducation, la formation et l'assistance en temps de crises humanitaires, aux personnes victimes de guerres ou de catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, pandémies, etc.).

Le présent plan stratégique d'ABIOGeT 2021–2025 est un outil d'orientation et de planification que le conseil d'administration a adopté pour donner un sens à la vision et la mission que l'organisation s'est fixée. Sa mise en œuvre qui nécessite un effort du personnel compétent, professionnel et dévoué et une mobilisation des partenaires, devra sans doute apporter une contribution significative à la recherche des solutions aux problèmes ci-dessous soulevés.

TROIS ENJEUX, UN PLAN STRATÉGIQUE

ENJEU STRATÉGIQUE 1.

Adaptation des modes d'intervention et de pérennisation des initiatives de lutte contre les changements climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité

Orientation 1.1.

Soutenir les actions visant à réduire la vulnérabilité des écosystèmes terrestres et des populations aux chocs climatiques et aux impacts des catastrophes naturelles ou des guerres.

Orientation 1.2.

Intensifier les actions de gestion durable de la biodiversité et protection des aires protégées.

Orientation 1.3.

Assurer l'adoption par les parties prenantes, des politiques et des interventions de restauration des terres et des paysages forestiers.

Orientation 1.4.

Promouvoir l'insertion socio-économique à travers le développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral.

Orientation 1.5.

Soutenir les pratiques de conservation et de gestion des ressources en eau pour une augmentation des productions agricoles et pastorales, et une satisfaction durable des besoins en eau potable.

ENJEU STRATÉGIQUE 2.

Une saine gestion des ressources axées sur les résultats

Orientation 2.1.

Favoriser un modèle organisationnel qui répond aux exigences d'efficacité, de responsabilité et de reddition de comptes.

Orientation 2.2.

Assurer le positionnement d'ABIOTGeT comme une référence et un leader dans le secteur de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à l'échelle nationale et internationale

ENJEU STRATÉGIQUE 3 :

Mobilisation des ressources

Orientation 3.1.

Développer une stratégie de mobilisation des ressources propres et auprès des partenaires.

Orientation 3.2

Promouvoir la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de leur « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE), pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la réduction de la vulnérabilité des populations

A PROPOS D'ABIOGET

Création

Fondée en 2004 comme association, avec son siège social à Maroua dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, « Actions pour la Biodiversité et Gestion des Terroirs » (ABIOGeT) a été élevée au statut d'Organisation Non Gouvernementale par arrêté ministériel n°00000052/A/MI-NATD/SG/DAP/SDLP/SONG du 15 mars 2017 du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MI-NATD), pris conformément à la loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les organisations.

Notre Vision

La vision d'ABIOGeT est d'être un Centre d'excellence reconnu au service de l'environnement et du développement durable en Afrique. Pour ce faire, il ambitionne de contribuer au développement durable par la production d'informations environnementales et l'appui à la gestion participative des ressources naturelles.

Notre Mission

ABIOGeT a pour mission de « contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide à la décision pour notamment, l'Etat, les Collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche, de formation et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement ».

ABIOGeT couvre un large champ d'interventions incluant le suivi de l'environnement, l'aménagement du territoire, l'appui à la décentralisation, l'alerte précoce, la gestion des catastrophes, le renforcement des capacités, etc. Dans tous ces domaines, ses activités sont basées sur la participation, l'utilisation des technologies émergentes combinées à des travaux de terrain. Elles se répartissent en activités de service public (le suivi de la végétation, le suivi pastoral, le suivi agricole, le suivi des feux de brousse) et en activités de prestations de services sur la base de conventions et protocoles avec des partenaires comme le secteur privé, les collectivités locales, les associations communautaires de base, les organisations internationales. Pour y arriver, les axes prioritaires d'intervention suivants sont définis :

— collecter, saisir, traiter, analyser, conserver et diffuser des données et des informations sur les ressources naturelles

et l'environnement en vue de faciliter la prise de décision ;

— contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi/évaluation des politiques, stratégies, projets et programmes relatifs au développement durable et à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;

— promouvoir la recherche/développement dans le domaine des ressources naturelles ;

— renforcer les capacités des acteurs ;

— conseiller et apporter une assistance technique aux institutions, projets et programmes travaillant dans le domaine de la conservation ;

— développer un partenariat avec les institutions nationales et internationales pour la mise en œuvre des actions de terrain.

Dans ces différents domaines, les interventions d'ABIOGeT peuvent générer des risques et impacts sur les populations et les milieux naturels. En vue de réduire, atténuer voire éliminer ces risques et impacts, ABIOGeT s'engage à travers une politique environnementale à encadrer ses interventions.

Nos Valeurs

Dans le cadre de ses interventions, ABIOGeT s'appuie sur les valeurs ci-après :

L'Intégrité, la Transparence, le Respect des personnes, l'Équité, l'Engagement, la Responsabilité et l'Excellence.

Nos objectifs:

Objectif global :

Lutter contre la désertification, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire à travers la mise en œuvre des programmes/projets agroforestiers, d'éducation environnementale, de gestion de l'eau et humanitaires à des fins d'amélioration des conditions de vie des populations.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les compétences en foresterie et en agroforesterie pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes forestiers et l'environnement ;

- Contribuer à la préservation de la biodiversité en promou-

¹ Programme de réduction des émissions dans le plateau forestier Sud-camerounais
Résilience et adaptation aux changements climatiques dans les forêts du nord
Gestion intégrée des bassins versants dans les hautes terres occidentales

vant les essences locales et la protection de l'habitat de la faune ;

- Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation environnementale ;
- Promouvoir la gestion durable des terroirs par l'aménagement des bassins versants et la création des cadres de concertation ou des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (Tables GIRT) ;
- Encourager l'entrepreneuriat et l'emploi vert pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables ;
- Œuvrer pour l'accès à l'eau potable et promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ;
- Intervenir dans l'assistance d'urgence, le relèvement précoce et le développement des moyens de subsistance en faveur des personnes affectées par des catastrophes naturelles ou des guerres.

Nos groupes cibles :

Les bénéficiaires des interventions d'ABIOTeT sont réparties en trois principales catégories :

Les communautés locales. ABIOTeT apporte prioritairement son soutien aux petits agriculteurs, en les structurant en coopératives et en les accompagnant dans le développement des chaînes de valeur des produits agrosylvopastoraux ; ce qui leur permet d'améliorer leur niveau de revenu et développer l'économie locale. Parmi ces petits exploitants agricoles, une attention particulière est accordée aux jeunes et aux femmes, considérés comme les groupes les plus vulnérables et parfois les plus défavorisés. ABIOTeT apporte de l'assistance aux personnes affectées par les crises sécuritaires, alimentaires ou des personnes sinistrées suite aux catastrophes naturelles comme les inondations, la sécheresse, etc.).

Les collectivités territoriales décentralisées (communes ou municipalités). Dans un contexte de la décentralisation où les gouvernements prônent le transfert des compétences et des ressources vers les municipalités, ces dernières occupent une place importante dans les projets réalisés par ABIOTeT et ses partenaires. La mission d'ABIOTeT auprès des Communes est de participer au renforcement de leurs capacités en contribuant à la mise en œuvre de leurs Plans Communaux de Développement (PCD), véritables outils de planification et de développement local.

Les organismes gouvernementaux. Dans cette catégorie, se trouvent les ministères, les institutions ou agences de développement, les institutions d'enseignement, de formation et de recherches. Ces bénéficiaires bénéficient des pro-

grammes de renforcement des capacités élaborés par ABIOTeT grâce aux soutiens financiers apportés par les partenaires.

Notre approche d'intervention

Nous aidons les pays à adopter des approches intégrées de la gestion de leurs ressources naturelles et à façonner les changements systémiques nécessaires pour atteindre les objectifs du développement durable grâce à un développement résilient au climat. Nous identifions et mettons à profit les points d'inflexion politique, les programmes et les financements qui stimulent l'action aux niveaux local, national, régional et mondial. Nous travaillons avec nos partenaires pour changer les comportements, innover et piloter les approches, développer des solutions et catalyser les investissements qui permettent un développement sûr pour l'eau. Nous nous mesurons à travers les actions entreprises par les institutions et les autres acteurs avec lesquels nous travaillons qui façonnent la gestion durable des ressources en eau. Nous capturons et exploitons l'énergie créée par les cadres convenus aux niveaux international et régional. Nous agissons par le biais d'activités de démonstration à fort potentiel de réplication, mettant en évidence les éléments d'une bonne gestion de l'eau dans la pratique.

Notre gouvernance

Les organes statutaires de gestion d'ABIOTeT sont : l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration et la Direction générale. L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration tiennent régulièrement leurs rencontres tel que prévu par les statuts de l'organisation. Depuis mars 2020, le conseil d'administration a adopté un certain nombre de politiques internes qui renforcent sa gouvernance.

Le système de gouvernance prend en compte l'ensemble des règles qui régissent les droits, les devoirs et les responsabilités de tous les employés, partenaires, volontaires et consultants, ainsi que des membres des organes statutaires. Il définit les principes de comportement, et vise à préserver la longue tradition d'intégrité et de crédibilité que ABIOTeT a su bâtir depuis sa fondation.

Afin d'atteindre les objectifs pour lesquels elle a été créée, conformément à des règles claires, précises et transparentes et dans le respect des lois, ABIOTeT s'appuie sur le respect des valeurs et principes éthiques communs à tout être humain comme l'honnêteté, la loyauté, la correction et ceux spécifiques à la nature de l'organisation humanitaire : l'impératif humanitaire, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance, la non-discrimination et la transparence.

Les principes de gouvernance adoptés par ABIOGeT

12

PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

- 1- Elections conformes au droit, représentation et participation justes
- 2- Réactivité
- 3- Efficacité efficiente
- 4- Ouverture et transparence
- 5- Etat de droit
- 6- Comportement éthique
- 7- Compétences et capacités
- 8- Innovation et ouverture d'esprit face au changement
- 9- Durabilité et orientation à long terme
- 10- Gestion financière saine
- 11- Droits de l'Homme, diversité culturelle et cohésion sociale
- 12- Obligation de rendre des comptes

Nos ambitions

Nos ambitions varieront selon les pays, les régions, les alliances et les opportunités. Au cours de la période couverte par la nouvelle stratégie, nous mettrons en œuvre deux programmes de travail triennaux qui définiront et réaliseront des ambitions différentes, définies par chaque région. Les ambitions seront motivées par les opportunités que nous aurons identifiées avec nos partenaires et façonnées par les idées qui émergent de notre collaboration, par les alliances que nous pouvons construire et par les ressources que nous sommes en mesure de générer. S'appuyant sur les orientations définies dans cette stratégie, nos équipes, guidées par leurs comités de pilotage, détermineront et développeront où et comment elles peuvent générer un impact.

Financement

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités d'ABIOGeT, plusieurs types de financements sont exploités notamment : les financements des partenaires au développement, les subventions des gouvernements et des partenaires, la vente des produits divers (les plants par exemples), les prestations de services, les dons, les cotisations des membres, etc. Depuis quelques années, ABIOGeT encourage le système de

contribution en nature pour résorber ses difficultés financières.

Afin de sécuriser les actifs et de mettre les partenaires en confiance, la Direction d'ABIOGeT s'assure que la gestion des ressources se fait de manière efficace et efficiente, obéissant au strict respect de ses statuts et de manuel des procédures de gestion financière, comptable et administrative.

Partenariat et acquis

Plusieurs partenaires travaillent avec ABIOGeT et font confiance à sa gestion. À cet effet, divers types de partenariat sont établis et permettent de réaliser les projets dans les domaines d'intervention de l'organisation. Les ententes conclues avec les partenaires, les résultats produits par les projets réalisés, les impacts positifs de nos interventions auprès des bénéficiaires et enfin la maîtrise du milieu, constituent pour ABIOGeT un important acquis qu'il faudra jalousement préserver. Cet ensemble se résume dans le tableau suivant :



Tableau 1 : Partenariat et acquis

Partenaires	Type de partenariat	Projets / Domaines d'intervention	Zone d'intervention
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature, et du Développement Durable du Cameroun (MINEPDED)	Partenariat technique (Février 2022 – Mars 2026)	<p>Domaines d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion des actions de conservation, restauration et valorisation de la biodiversité et des sols (Régénération Naturelle Assistée (RNA) ; Agroforesterie et reboisement ; Vulgarisation des techniques de fertilisation des sols ; Promotion et valorisation des bonnes pratiques agropastorales endogènes, etc.); - La Gestion Intégrée des Ressources en eau (Promotion des techniques de conservation et d'utilisation des eaux souterraines et surfaces; Promotion et valorisation des bonnes pratiques de lutte contre l'érosion ; Gestion appropriée des barrages de retenue d'eau et des bassins versants ; Création des cadres de concertation et de gestion de l'eau associant); - L'accompagnement et le renforcement des capacités des communautés locales dans la diversification et l'adoption des systèmes d'exploitation agrosylvopastoraux durables ; - La promotion des chaînes de valeur des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) en faveur des communautés locales; - L'appui au processus de mise en œuvre des Sauvegardes Environnementales et Sociales, des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ; - La promotion des technologies propres pour le développement des infrastructures de base dans la restauration des écosystèmes dégradés ; - L'accompagnement et le renforcement des capacités des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en œuvre des projets de développement durable; - L'information, la sensibilisation environnementale et l'appui à des activités d'éducation pour le développement durable et les Changements Climatiques dans les écoles et auprès des communautés ; - La promotion des bonnes pratiques d'adaptation aux Changements Climatiques dans la zone soudano-sahélienne ; - La préservation et la gestion durable des zones humides, des zones à haute valeur de conservation (hotspot) et à haut potentiel de séquestration de carbone; - La promotion de l'économie verte et des énergies renouvelables; - L'appui à la formation et à l'encadrement des jeunes dans les domaines du présent Accord, à travers l'octroi de bourses d'études; - La contribution au suivi de la mise en œuvre des accords internationaux sur la gestion durable de l'environnement (Changements climatiques, Diversité biologique, Désertification, RAMSAR, Pollution et déchets, Accord de Paris, etc.), de même que les initiatives qui leurs sont rattachées telles que : CDN, REDD+, MDP, NDT, Services écosystémiques, Bonn Challenge/AFR100, Grande Muraille Verte, Cadre Post 2020 sur la biodiversité etc., etc. - Le développement et la mobilisation du financement climatique (FVC, FEM, FPCF, CAF, Fonds d'adaptation, fondations, marché volontaire du carbone, etc.) et la mise en place des mécanismes de financement innovants pour la gestion durable de l'environnement. 	Toute l'étendue du territoire du Cameroun
Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)	Partenariat de financement (Février 2020 - Décembre 2022)	Projet Pilote de production de noix de cajou, en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations ainsi que de la restauration des paysages dégradés dans le Bassin versant de la Bénoué, Région du Nord Cameroun. (PAPRED-Bassin versant Nord)	Région du Nord du Cameroun (Communes de Lagdo, Bibémi et Pitoa)

Partenaires	Type de partenariat	Projets / Domaines d'intervention	Zone d'intervention
Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)	Partenariat de financement (Janvier 2015 – décembre 2016)	Projet de plantation d'arbres	Tokombéré, et Kalfou (Extrême-Nord) et Langui/Pitoea (Nord)
Service des forêts (US Forest) du département de l'Agriculture des États-Unis	Partenariat de financement, depuis janvier 2021	Establishing and operationalizing Forest Monitoring System (NFMS) and Improving Estimations of Forest Cover Change to update National Forest Reference Emission Levels	Sous-région de l'Afrique Centrale
Gouvernement du Canada (Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (« MAECD »))	Partenariat de financement (septembre 2021 – Mars 2022)	CFLI-2021-YUNDE-CA-014 – Projet de Promotion de l'entreprenariat écologique et de l'autonomisation économique des femmes sinistrées par les inondations par l'appui à la création et au développement des coopératives et des chaînes de valeur des produits forestiers et agricoles.	Région de l'Extrême – Nord du Cameroun (Communes de Maroua 1er, Bogo)
Gouvernement du Canada (Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (« MAECD »))	Partenariat de financement (septembre 2020 – Mars 2021)	FCIL-2020-YUNDE-CA-0021 - Projet « Assistance d'urgence aux sinistrés des inondations dans la région de l'Extrême Nord du Cameroun ».	Région de l'Extrême – Nord du Cameroun (Communes de Maroua 1er, Bogo, Kai-Kai)
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Partenariat de financement (Septembre 2020 - Août 2023)	Projet de Renforcement de la résilience des populations côtière de l'estuaire du Wouri (Cameroun) aux effets des changements climatiques	Département du Wouri (Région du Littoral du Cameroun)
Université Laval (UL) (Québec)	Partenariat de financement, (Juillet 2018 –Octobre 2021)	Projet « Partenariat en actions universités – communautés locales pour le développement de systèmes agroforestiers résilients aux changements climatiques au Cameroun » (PADESAR3C)	Régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Ouest du Cameroun
Université Laval (UL) (Québec)	Partenariat de financement, (Juillet 2018 –Octobre 2021)	Projet « Partenariat en actions universités – communautés locales pour le développement de systèmes agroforestiers résilients aux changements climatiques au Cameroun » (PADESAR3C)	Régions du Nord, de l'Adamaoua et de l'Ouest du Cameroun
Organisation internationale sur le bambou et le rotin (INBAR)	Partenariat de financement (2021)	Élaboration du Plan d'Actions Harmonisé (2020-2030) pour la lutte contre la dégradation des Terres et des Paysages Forestiers au Cameroun	Toute l'étendue du territoire du Cameroun
GIZ/Eco Consult	Partenariat de financement (2021 -2022)	Développement d'un plan d'action pour la restauration du paysage de Lam-Figuil	Région du Nord du Cameroun (Commune de Figuil)
Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF)	Partenariat technique (Août 2020 – Septembre 2022)	<ul style="list-style-type: none"> - Domaines d'intervention: - To strengthen the capacities of rural populations in areas affected by conflict and climate change in agroforestry and climate-smart agriculture ; - To diversify sources of income, in particular for women and youths, through the development of small enterprises for non-timber forest and agroforestry products; - To identify and mobilize donor interest for support to vulnerable populations through agroforestry and climate-smart agriculture in areas affected by conflicts and climate change ; - To respond jointly to the calls for proposals through the development and submission of joint proposals that combine the expertise and strengths of ABIOGeT and ICRAF, and their respective partners; - To share information on the dissemination and extension of agroforestry and climate-smart agriculture in areas affected by conflicts with all stakeholders at national, regional and international level. 	Régions de l'Adamawa, du North et de l'Extrême-Nord du Cameroun

³Projet financé par le Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatique du Québec, dans le cadre de son Programme de Coopération Climatique Internationale (PCCI)

Partenaires	Type de partenariat	Projets /Domaines d'intervention	Zone d'intervention
Bioversity International	Partenariat de financement (Juillet 2021 – mars 2024)	<p>Domaines d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restauration de paysage, lutte contre la perte de la biodiversité, les changements climatiques et la désertification ; - Gestion participative ; - Développement des AGR ; - Promotion et reconnaissance de certaines essences locales de valeur et ainsi que leur plantation; - Amélioration génétique de certaines essences indigènes de valeur; - Formation (renforcement des capacités des acteurs) ; - Développement et publication des normes, guides et des outils/supports divers en matière de gestion des ressources forestières 	Toute l'étendue du territoire du Cameroun
Centre d'Appui aux Femmes et aux Ruraux (CAFER)	Partenariat de financement (Décembre – Mai 2024)	Projet de Restauration des terres pour l'autonomisation des femmes rurales et autochtones post-Covid et la réduction de la pauvreté au Cameroun	Région du Nord du Cameroun
Agence du Service Civique National de Participation au Développement (ASCNPD)	Convention de collaboration (2018 -2022)	<p>Domaines de collaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la protection de l'environnement et la restauration des écosystèmes forestiers fragiles, y compris les mangroves ; - l'insertion socio-économique par la promotion de l'entrepreneuriat dans le secteur agricole ; - l'éducation à la citoyenneté, l'intégration nationale, la promotion du volontariat, pour un développement durable et participatif ; - la vulgarisation de bonnes pratiques d'assainissement, d'hygiène par des actions d'information, de sensibilisation et de formation ; - la mobilisation des partenaires et la mise en commun des apports. 	Région du Nord du Cameroun

⁴Projet financé par Bioversity International

⁵Projet financé par le Centre de recherches pour le développement international du Canada





CONTEXTE DU PLAN STRATÉGIQUE

- Le bassin forestier du Congo.

Depuis quelques décennies, les écosystèmes forestiers du Bassin du Congo sont au cœur des enjeux internationaux sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et la Désertification. Cet écosystème forestier du Bassin du Congo s'étale sur une superficie de plus de 301 millions d'hectares, du Golfe de Guinée de l'Océan Atlantique à l'Ouest jusqu'aux montagnes du Rift Albertin à l'Est, et couvre une large partie de l'Afrique Centrale (FAO, 2010).

Constituant les réservoirs exceptionnels de carbone et de biodiversité, les forêts du Bassin du Congo sont la deuxième réserve de forêts denses et humides, représentant un cinquième des forêts tropicales à canopée fermée restant au monde. Le Bassin du Congo est le second plus grand écosystème forestier tropical après l'Amazonie. Relativement conservé, il joue un rôle important dans la régulation du système climatique continental et mondial, et offre des moyens de subsistance à près de 60 millions de personnes qui y vivent ou résident à proximité (De Wasseige et al., 2012). Remplissant également des fonctions sociales et culturelles essentielles aux populations locales et autochtones, elles contribuent par ailleurs et plus indirectement à alimenter les 40 millions de personnes qui vivent dans les centres urbains proches de ces domaines forestiers (Nasi et al., 2008 ; de Wasseige et al., 2014). L'importance des forêts tropicales du Bassin du Congo a progressivement hissé ces écosystèmes au rang de bien commun de l'humanité et de nombreux accords multilatéraux tentent aujourd'hui d'encadrer la gestion et la préservation de ces milieux en partenariat avec les États. Cependant, depuis certaines années avec la croissance démographique et l'expansion des activités agricoles, on assiste à l'augmentation du taux de la déforestation et la dégradation des forêts du bassin du Congo. Les résultats de l'évaluation du changement du couvert forestier par échantillonnage indiquent que le taux annuel de déforestation brut dans le bassin du Congo a été de 0,13 % pour la période 1990-2000 et que ce taux a doublé pour la période allant de 2000-2005 (De Wasseige et al., 2012). L'évolution de la déforestation brute entre 1990-2000 et 2000- 2005 est assez marquée en RDC, au Cameroun et au Congo. Au Cameroun, on note un taux annuel de déforestation brut du couvert forestier est estimé à 0,10 entre 1990-2000 et 0,17 entre 2000- 2005 (De Wasseige et al., 2012). Selon les projections de la déforestation, ce taux est susceptible de s'accroître dans les prochaines années, résultat des causes directes suivantes : i) expansion de l'agriculture (l'agriculture itinérante et permanente) ; ii) l'extraction du bois (commer-

cial, bois-énergie, charbon) ; iii) l'extension des infrastructures (transport, habitat, entreprises privées et service publics) dans certaines zones agroécologiques (ZAE) d'ici 2035 (Stratégie Nationale REDD+, 2018).

- Le contexte du Cameroun

Au Cameroun, les forêts humides couvrent environ 46,3% du territoire national et représentent 11% des forêts du bassin du Congo. Ce pourcentage représente 22,5 millions d'hectares (MINFOF, Faits et Chiffres, 2018). En raison de son grand potentiel forestier, le Cameroun est un acteur clé dans les négociations internationales sur les Changement Climatiques et le développement de la stratégie REDD+. Les forêts humides du Cameroun couvrent environ 46,3% du territoire national et représentent 11% des forêts du bassin du Congo. Ce pourcentage représente 22,5 millions d'hectares (MINFOF, Faits et Chiffres, 2018). Le pays a donc la troisième plus grande étendue forestière du bassin du Congo, après la République Démocratique du Congo (RDC) et le Gabon. Comme c'est le cas avec d'autres pays du Bassin du Congo, le Cameroun est aux prises avec les effets néfastes du changement climatique et avec la pression croissante sur les forêts. Pour relever ces défis majeurs, le gouvernement s'est engagé, par le biais de sa contribution déterminée au niveau national (CDN), à réduire les émissions de 32% d'ici 2035 par rapport à son niveau de référence projeté des émissions de 2010.

Sur le plan économique, les forêts du Cameroun jouent de ce fait plusieurs rôles. Elles contribuent de façon significative au Produit Intérieur Brut (PIB) avec environ 30% des exportations nationales non pétrolières et aux revenus de l'État avec des recettes fiscales annuelles estimées en 2005 à environ 42 milliards de FCFA (MINFOF, 2012). Ces forêts constituent une réserve foncière pour l'agriculture et la réalisation des grandes infrastructures. Elles constituent la principale base de subsistance pour une frange importante de la population camerounaise et aussi l'habitat des communautés locales, des peuples autochtones et des groupes vulnérables. Sur le plan environnemental, les écosystèmes forestiers camerounais sont le refuge d'une très grande biodiversité et jouent un rôle d'atténuation des gaz à effet de serre par son fort potentiel de stockage de carbone. D'après Le Quéré et al., (2015), la déforestation et la dégradation des forêts représentent environ 10 à 12% des émissions anthropiques totales de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial, responsables du changement climatique.

Dans le cadre des engagements des pays membres de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) vis-à-vis des engagements de réduction de la déforestation et la dégradation des forêts, le Cameroun a entamé des négociations pour la mise en œuvre des activités de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, de gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) et a élaboré le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) à travers le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED). Aussi, le Cameroun a mené les études stratégiques qui ont conduit à la finalisation de son document de stratégie nationale REDD+. Le Cameroun a également élaboré le Programme de définitions des cibles nationales de la Neutralité en matière de dégradation des Terres (PDC/NDT) et mis en place des institutions opérationnelles pour assurer le suivi évaluation de la mise en œuvre de ces engagements à savoir, l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) au MINEPDED et l'Unité Opérationnelle de Suivi du Couvert Forestier (UOSCF) au Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

- Contexte de l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains

L'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) est une contribution au « Défi de Bonn », qui vise à restaurer 350 millions d'hectares de paysages dégradés d'ici 2030. Trente pays africains ont déjà adhéré à l'AFR100, avec pour but de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés en Afrique d'ici 2030. Le Cameroun qui a rejoint l'initiative en 2017 s'engage à restaurer 12 062 768 hectares de forêts et de terres dégradées, couvrant à la fois le Domaine Forestier Permanent (DFP) et le Domaine Forestier Non Permanent (DFNP). Dans cette superficie, 8 000 000 hectares sont destinés pour les zones Soudano-sahéliennes et des Hautes savanes guinéennes. Dans ce cadre, le Cameroun a élaboré le Cadre stratégique national pour la restauration des paysages forestiers et des terres dégradées, et récemment en 2021 avec l'appui du MINEPDED et de INBAR, ABIOGeT a élaboré le plan d'actions harmonisé (2020-2030) pour la lutte contre la dégradation des terres et des paysages forestiers au Cameroun. Il convient également de souligner que la mise en œuvre des actions de restauration des paysages et des terres dégradées dans le cadre de

l'AFR100 contribuent à lutter contre la désertification, fléau contre lequel le Cameroun a élaboré le Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) Contribution d'ABIOGeT dans la gestion durable des forêts et la restauration des terres et des paysages dégradés.

De par son objectif global qui est *de lutter contre la désertification, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire à travers la mise en œuvre des programmes/projets agroforestiers, d'éducation environnementale, de gestion de l'eau et humanitaires, à des fins d'amélioration des conditions de vie des populations*, ABIOGeT s'est positionnée depuis sa création en 2004 comme une référence et un leader dans la gestion durable des forêts et la restauration des terres et des paysages dégradés. Plusieurs fois sollicitée par bon nombre de partenaires clés nationaux et internationaux dans ce secteur (voir le Tableau 1 : Partenariat et acquis, Page xx), les services offerts par ABIOGeT et l'impact positif de ses projets sur les écosystèmes et les populations sont appréciés par ses partenaires.

En cohérence avec son premier objectif spécifique : « *Améliorer les compétences en foresterie et en agroforesterie pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes forestiers et l'environnement* », et suite à la signature de l'entente de partenariat entre ABIOGeT et le Service des forêts (US Forest) du département de l'Agriculture des États-Unis en 2021, les interventions d'ABIOGeT se sont étendues dans la sous-région de l'Afrique centrale du bassin du Congo. À cet effet, le personnel fonctionnaire des institutions gouvernementales et les jeunes étudiants du Rwanda, de la République Démocratique du Congo, du Gabon, du Congo et du Cameroun ont été formés sur les thèmes suivants : i) « le Système national de surveillance des forêts (SNSF) »; ii) « Droits humains et Conservation »; iii) « Renforcement des capacités et implication des femmes camerounaises dans le processus de comptabilisation et de déclaration des GES »; iv) Introduction aux Changements Climatiques – Action mondiale et nationale »; v) « Lancement du programme d'études sur les droits de l'homme pour les praticiens de la conservation ». En matière de restauration des paysages forestiers, plusieurs projets ont été réalisés et d'autres en cours d'exécution au Cameroun, comme témoigne le tableau sur le « Partenariat et Acquis » à la Page xx du présent document.



ALVF

OBJECTIF DU PLAN STRATÉGIQUE

Doter ABIOGeT d'un outil de pilotage stratégique qui facilite l'orientation et la planification de ses interventions en matière de lutte contre les changements climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité; tout cela en cohérence avec les priorités et initiatives nationales. Les interventions d'ABIOGeT devront être conduites en harmonie et en synergie avec l'ensemble de actions des partenaires au développement, dans une approche participative et inclusive qui garantit la durabilité des actions et les impacts positifs de celles-ci sur le système « populations -paysages ».

ANCRAGE AVEC LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Au niveau international, le plan stratégique d'ABIOGeT 2021-2025 s'inscrit en droite ligne des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, car il contribue à relever certains défis sociétaux mondiaux¹ que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations s'est fixé. À travers ce Plan son stratégique, ABIOGeT vise un meilleur accès des bénéficiaires aux ressources naturelles, en particulier un accès plus accru aux ressources « Eau, Sols, Arbres » pour une amélioration de leur sécurité alimentaire, leur cadre de vie et leur revenu.

Au niveau national, le Plan stratégique d'ABIOGeT 2021-2025 prend en compte les planifications impératives basées sur un cadre juridique, légal et réglementaire pour parvenir comme l'a souligné la SND30 :

«transformer l'appareil de production économique nationale, générer des revenus et des emplois décents pour réduire la pauvreté, et favoriser le développement du capital humain (éducation, santé, sécurité sociale, culture, etc.), sur fond de développement durable ». Il vise à accompagner l'État du Cameroun dans ses engagements sur les questions de dégradation des terres, de lutte contre les changements climatiques, de lutte contre la désertification et de préservation de la Biodiversité. Ces engagements se sont matérialisés par la ratification des Conventions de Rio : Convention cadre des Nations Unies sur la Lutte Contre les Changements Climatiques (CCN UCC), Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CN U LCD) et Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

A cet effet, le Cameroun a engagé des mesures fortes depuis de nombreuses décennies. L'on peut notamment citer : la stratégie de développement du secteur rural intégrée au plan national d'investissement agricole (2020-2030), le Plan d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ; la Stratégie Nationale de Développement des Chaînes de Valeurs de la Filière Anacarde au Cameroun 2019-2023; l'initiative AFR100 dans le cadre du défi de Bonn ; l'initiative de l'Union Africaine connue sous le nom de la Grande Muraille Verte, le Programme National de Développement des plantations forestières (PN DPF) le Projet de Développement de l'Élevage (PRODEL), la Stratégie Nationale de Développement des Chaînes de Valeurs de la Filière Anacarde au Cameroun 2019-2023, le Projet de Relance et de Développement de la région du Lac Tchad (PROLAC), le Projet d'Aménagement et de Valorisation des Investissements de la Vallée de la Bénoué (VIVA-Benoué), etc.

Le Plan stratégique d'ABIOGeT tient également compte du contexte de crise sécuritaire que vit le Cameroun depuis 2014 dans le bassin du Lac Tchad avec la secte do boko haram, depuis près de 10 ans à la frontière avec la République centrafricaine, et depuis 2016 dans les Régions de Nord-Ouest et du Sud-Ouest. À cet effet, ABIOGeT apportera sa contribution dans le soutien des populations affectées par ces crises

¹ Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; • Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; • Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable ; • Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, et assurer une gestion durable des ressources en eau ; • Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ; • Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; • Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité, etc.



En cohérence avec la Stratégie nationale de développement des chaînes de valeurs de la filière anacarde au Cameroun 2019-2023, ABIOGeT prévoit soutenir la plantation de **5000 hectares d'anacardiens** en faveur des coopératives agricoles, des privés et des petits exploitants agricoles pour restaurer les paysages agroforestiers des zones de savane sèche, humide et de booster le développement local.



**OBJECTIFS
DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**



CHOIX STRATÉGIQUE

Enjeu stratégique 1

Adaptation des modes d'intervention pour la pérennisation des initiatives de lutte contre les Changements Climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité.

Orientation 1.1.

Soutenir les actions visant à réduire la vulnérabilité des écosystèmes terrestres et des populations aux chocs climatiques et aux impacts des catastrophes naturelles ou des guerres.

Les Changements Climatiques et la désertification et leurs effets sont des facteurs majeurs de mutations écologiques et sociologiques, dans le monde et en Afrique en particulier. ABIOTGeT tient compte de cette dimension dans ses programmes et projets à travers l'analyse de la vulnérabilité aux Changements Climatiques des communautés locales.

Toutes les zones Agro écologiques du Cameroun subissent des risques de catastrophes naturelles et anthropiques, mais à des degrés différents. Ces risques exposent les populations et les composantes environnementales aux conséquences multiples notamment, l'apparition des épizooties,

les épidémies, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources en eau, des incendies/explosions, la rareté des ressources en eau, les pertes de vies humaines, l'inflation des prix sur le marché, la baisse de la productivité des ressources halieutiques et animales etc. c'est dans cette optique qu'ABIOTGeT adressera par exemple dans le cadre de son plan d'action les questions d'inondations, des sécheresses, des invasions par des pachydermes, les épizooties, les épidémies et les conflits agropastoraux.

Pour faire face à ces défis, la structure s'attèlera à renforcer les capacités des praticiens en agriculture/élevage sur les bonnes pratiques en foresterie, en agroforesterie et sur protection de l'environnement. Aussi, ABIOTGeT entent conduire des actions de restauration des espèces dégradées à travers les opérations de reboisement avec les essences locales et de sensibilisation des cibles etc.

Cinq (05) objectifs sont retenus pour cette orientation :

1.1.1. Améliorer les compétences des agriculteurs (F/H) en foresterie et en agroforesterie pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes forestiers et l'environnement

INDICATEURS	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de projets/programmes intégrant les bonnes pratiques forestières et agroforestières	03	06	15	20	30
Pourcentage des agriculteurs qui appliquent les bonnes pratiques de foresterie et d'agroforesterie	10%	20%	40%	60%	80%
Nombre de manuels, d'ouvrages de foresterie ou d'agroforesterie élaborés et publiés	5	15	25	40	50

1.1.2. Encourager les municipalités et les communautés locales dans le développement des plantations forestières et agroforestières sous toutes les formes, ainsi que la régénération forestière naturelle dans toutes les zones agroécologiques du Cameroun .

INDICATEURS	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'hectares de plantations forestières réalisées	500	1500	2500	3500	5000
Nombre d'hectares de plantations agroforestières réalisées avec les anacardiés et d'autres essences à hautes valeurs économique et de conservation	500	1500	2500	3500	5000

1.1.3. Promouvoir la gestion durable des terroirs par l'aménagement des bassins versants et la création des cadres de concertation (Tables GIRT)

INDICATEURS	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de Tables GIRT (Cadres de concertation) créés	5	10	30	50	70
Nombre de bassins versants créés	5	10	30	50	70
Nombre de personnes formées sur la gestion des terroirs par bassin versant	100	200	500	700	1000

1.1.4. Soutenir les petits agriculteurs vulnérables en charge les thématiques émergentes telles que l'agriculture intensive périurbaine et l'agroécologie

INDICATEURS	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de petits agriculteurs vulnérables soutenus et formés sur l'agriculture intensive périurbaine et l'agro-écologie	500	1500	3000	4000	5000

1.1.5. Intervenir dans l'assistance d'urgence, le relèvement précoce et le développement des moyens de subsistance en faveur des personnes affectées par des catastrophes naturelles ou des guerres.

INDICATEURS	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de personnes secourues	500	1000	1500	2000	2500

Orientation 1.2.

Intensifier les actions de gestion durable de la biodiversité et protection des aires protégées

ABIOGeT reconnaît que la protection et la conservation de la biodiversité, le maintien des services écosystémiques et la gestion durable des ressources naturelles vivantes sont les fondements pour un développement durable. De ce fait, tout projet initié par ABIOGeT doit évaluer les risques et impacts directs et indirects sur la biodiversité et les services

écosystémiques à travers la Procédure d'évaluation Environnementale. ABIOGeT s'assurera au préalable que ses actions dans les Aires Protégées ont une base légale. Il s'efforcera de promouvoir des programmes et projets allant dans le sens d'une meilleure conservation et gestion des Aires Protégées conformément à la politique nationale en vigueur.

Trois (03) objectifs sont retenus pour cette orientation :

1.2.1. Poursuivre la réintroduction et la préservation des essences locales menacées, en danger ou en voie de disparition

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'arbres d'essences locales plantées	200 000	700 000	1000 000	1500 000	2000 000

1.2.2. Renforcer les capacités des acteurs locaux intervenant autour des aires protégées et leurs périphéries

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de fonctionnaires et riverains formés sur la conservation la biodiversité et la protection des aires protégées (F/H)	300	500	600	800	1200
Nombre d'activités appuyées pour soutenir les activités génératrices de revenu en faveur des riverains	3	5	10	15	20
Nombre d'instances locales de gestion des aires protégées soutenues	0	3	6	9	12

1.2.3. Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication, de sensibilisation et d'éducation environnementale autour des aires protégées et leurs périphéries.

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Un plan opérationnel de communication, de sensibilisation et d'éducation environnementale autour des aires protégées	0	01	01	01	01
Nombre d'outils de sensibilisation et d'éducation produits et diffusés	5	10	15	20	20

Orientation 1.3 :

Assurer l'adoption par les parties prenantes, des politiques et des interventions de restauration des terres et des paysages forestiers

Depuis la COP21 en 2015 à Paris ou l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) est défini comme un effort mené au plan national, dont l'objectif est de restaurer 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés en Afrique d'ici 2030, la restauration des terres et des paysages forestiers constitue l'une des actions phares de la structure. L'AFR100 s'engage à accélérer la restauration pour améliorer la sécurité alimentaire, augmenter la résilience et l'atténuation face aux Changements Climatiques et lutter contre la pauvreté en zone rurale.

Dans ce cadre, ABIOT mettra de l'accent dans le développement des projets bancables de restauration des terres et des paysages forestiers qui contribueraient à réduire la vulnérabilité des écosystèmes et des populations aux Effets néfastes des changements climatiques et contre la désertification. Au Cameroun par exemple, le pays s'est engagé à restaurer 12 millions d'hectares de terres et paysages dégradés dont 8 000 000 ha dans la zone Soudano-sahélienne et la zone des Hautes savanes guinéennes.

Deux (02) objectifs sont retenus pour cette orientation :

⁶ ZAE 1 – Zone Soudano-sahélienne ; ZAE 2 – Hautes savanes guinéennes ; ZAE 3 – Hauts-plateaux de l'Ouest ; ZAE 4 – Zone de forêts à pluviométrie monomodale ; ZAE 5 – Zone de forêts à pluviométrie bimodale

1.3.1. Favoriser l'appropriation des politiques et des actions de restauration des terres et des paysages forestiers

INDICATORS	Targets				
	2021	2022	2023	2024	2025
Number of information and awareness-raising meetings organised	15	20	30	50	70
Number of projects promoted aiming at forest land and landscape restoration	3	6	10	13	15
Number of hectares of landscape and land restored	600	1500	2000	2500	3000

1.3.2. Soutenir le développement des chaînes de valeur ou des filières en faveur des femmes et des jeunes dans les projets de restauration des terres et des paysages forestiers

INDICATORS	Targets				
	2021	2022	2023	2024	2025
Number of activities supported targeting value chains or sectors	5	10	20	30	50
Number of people (W/M) who received support for value chain development	500	1 000	1 500	2 000	2 500

Orientation 1.4.***Promouvoir l'insertion socio-économique à travers le développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral***

L'entrepreneuriat est une initiative portée par un individu ou plusieurs individus s'associant pour l'occasion, construisant ou saisissant une opportunité d'affaires (du moins ce qui est apprécié ou évalué comme tel), dont le profit n'est pas forcément d'ordre pécuniaire, par l'impulsion d'une organisation pouvant faire naître une ou plusieurs entités, et créant de la valeur nouvelle (plus forte dans le cas d'une innovation) pour des parties prenantes auxquelles le projet s'adresse. Dans ce contexte, ABIOGeT accompagnera les femmes et les jeunes dans le développement des activités génératrices de revenus protectrices de l'environnement en vue de réduire leur vulnérabilité aux Changements Climatiques et renforcer leur autonomisation.

Trois (03) objectifs sont retenus pour cette orientation :

1.4.1. Soutenir les femmes et les jeunes dans la création et la gestion des coopératives agricoles

INDICATORS	Targets				
	2021	2022	2023	2024	2025
Number of cooperatives created for women and youth	50	100	60	80	100
Number of women and youth involved in the development of agricultural cooperatives	300	400	600	600	800

1.4.2. Encourager le développement des métiers et des petites entreprises vertes ou écologiques en faveur des femmes et des jeunes capables d'améliorer leurs conditions de vie et de booster l'économie locale et régionale

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de métiers et des petites entreprises vertes développés	50	150	400	600	800

1.4.3. Renforcer les capacités des femmes et des jeunes sur les itinéraires techniques des principales productions maraîchères et agro-sylvo-pastorales

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de femmes et jeunes ayant bénéficié des formations sur les itinéraires techniques des principales productions maraîchères et agro-sylvo-pastorales	300	600	900	1200	1500

Orientation 1.5 :

Soutenir les pratiques de conservation et de gestion des ressources en eau pour une augmentation des productions agricoles et pastorales, et une satisfaction durable des besoins en eau potable.

La diminution de la fertilité des sols due aux pertes improductives de nutriments (par infiltration, érosion ou dans l'atmosphère) et par « extraction des nutriments » est un problème majeur dans les pays de l'Afrique Subsaharienne (ASS). Différentes pratiques culturales permettent de remédier à l'actuel déséquilibre entre exportations et apports de nutriments aux sols. Celles-ci incluent : l'amélioration du couvert du sol, la rotation des cultures, les jachères et associations culturales, les apports de fumure animale, d'engrais verts et de compost grâce à des systèmes intégrés de culture- élevage, l'apport appropriée d'engrais minéraux ainsi que la rétention des sédiments et des éléments nutritifs des sols par des diguettes, des barrières / pièges végétaux ou structurels. Ces techniques font toutes partie d'une gestion intégrée de la fertilité des sols qui permet d'obtenir une amélioration du taux de matière organique et de la structure des sols. Une amélioration de l'agronomie est essentielle pour de bonnes pratiques de GDT. Un choix stratégique de variétés culturales adaptées à la sécheresse, aux parasites, aux maladies, à la salinité et à d'autres contraintes, en même temps qu'une gestion efficace est également indispensable.

Dans ce contexte, ABIOGeT soutient depuis plus de 10 ans populations des zones arides et semi arides pour le développement de stratégies et d'approches techniques, environnementales et agricoles. La gestion durable de l'environnement et l'aménagement des différentes unités du paysage ont été basés sur des techniques nommées CES – Conservation des eaux et des sols et DRS - Défense et restauration des sols. Ces techniques CES/DRS ont permis aux populations de gérer leurs écosystèmes et d'aménager leurs espaces de production. Cela a contribué à mieux préparer les populations aux changements environnementaux (changements climatiques, dégradation des terres) et aux chocs, et notamment aux sécheresses

Quatre (04) objectifs sont retenus pour réaliser cette orientation

1.5.1. Encourager l'adoption par les municipalités et les communautés locales des pratiques agro-écologiques de conservation⁷ des eaux dans les zones arides et semi arides

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage des acteurs cibles qui adoptent les bonnes pratiques agroécologiques	10%	30%	50%	70%	80%
Types de pratiques agro-écologiques de conservation dès l'eau promus	5	10	10	12	15

1.5.2. Soutenir les municipalités et les communautés locales dans la création et la gestion des infrastructures de l'hydraulique rurale

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Types d'infrastructures hydrauliques créés	2	5	10	10	10
Nombre d'infrastructures hydrauliques créés	7	15	20	25	30
Nombre de comités locaux de gestion des infrastructures mis en place	15	30	50	70	100

1.5.3. Promouvoir l'adoption de la gestion des ressources en eau par bassins versants par les municipalités et les organismes locaux

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Pourcentage d'organismes qui adoptent les bonnes pratiques de gestion de ressources en eau par bassin versant	0	20%	30%	60%	80%

1.5.4. Intensifier l'éducation environnementale sur la thématique « Eau-Assainissement-Hygiène » au sein des communautés locales, en particulier chez les jeunes scolaires et non scolaires.

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de « clubs – Environnement » créés dans les établissements scolaires	20	50	100	150	200
Nombre de supports d'éducation et de sensibilisation produits sur la thématique « Eau -Assainissement-Hygiène »	1000	2000	4000	5000	6000

⁷Ces pratiques peuvent être par exemple : les demi-lune, les digues filtrantes, le Zai, les diguettes, les cordons pierreux, les biefs, les bandes boisées ou enherbées, la protection des berges, etc.

⁸forages d'eau ; mares d'eau ; barrages et seuils de régularisation ; canaux suivant les courbes de niveau pour la dérivation de l'eau ; bassins de retenue; petits barrages en terre; protection des berges et enrochements de protection du lit, dispositifs antiérosifs ; canalisation (endiguement) de cours d'eau, etc.



Enjeu stratégique 2

Une saine gestion des ressources axées sur les résultats

Orientation 2.1.

Favoriser un modèle organisationnel qui répond aux exigences d'efficacité, de responsabilité et de reddition de comptes.

Une saine gouvernance est nécessaire pour assurer la pérennité, la croissance d'une organisation et garder la confiance des partenaires. La bonne gouvernance est un facteur clé de réussite, quels que soient la taille, le secteur d'activité et la nature de l'organisation. Elle permet d'atteindre les objectifs financiers, stratégiques et opérationnels, en touchant l'ensemble des processus, des pratiques et

des structures établis par la structure. Une gouvernance efficace doit tenir compte de la planification stratégique d'une organisation, de ses valeurs, de sa mission et de sa vision, ainsi que de son plan de relève. Afin d'optimiser la gestion des ressources disponibles, ABIOGeT devra renforcer les capacités de son personnel, mettre sur pied un mécanisme de suivi évaluation efficace, gérer les ressources disponibles de manière efficace et efficiente, capitaliser les expertises nationales.

Quatre (04) objectifs sont retenus pour orientation :

2.1.1. Mobiliser l'équipe d'ABIOGeT vers l'atteinte des objectifs du plan stratégique

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Plan d'action annuel élaboré	1	2	3	4	5
Rencontres de suivi et de rétroaction	1	2	3	4	5

2.1.2. Améliorer les capacités d'ABIOGeT à agir de manière efficace et efficiente

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'activités de perfectionnement suivies par le personnel	05	10	15	15	20
Nombre de projets en collaboration avec des partenaires	2	5	7	10	13
Nombre de processus de travail revus	5	15	15	20	25
Accès à une base de connaissances via le système de gestion de la relation client	30%	40%	60%	80%	90%
Pourcentage du personnel intégrant une pratique de suivi périodique des résultats	60 %	70%	80%	90%	100%

2.1.3. Optimiser la gestion des données informationnelles d'ABIOGeT

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Rapport des statistiques du site Internet (Nombre)	3	6	9	12	15
Rapport des statistiques du centre de documentation (Nombre)	3	6	9	12	15

2.1.3. Optimiser la gestion des données informationnelles

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de mise en œuvre des mesures visant la sécurité du personnel et des actifs	50 % des actions réalisées	60 % des actions réalisées	70 % des actions réalisées	80 % des actions réalisées	100% des actions réalisées

Orientation 2.2.

Assurer le positionnement d'ABIOMeT comme une référence et un leader dans le secteur de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à l'échelle nationale et internationale

Le positionnement sert avant tout à se différencier des autres acteurs en place, c'est-à-dire, à se distinguer de ses concurrents. Et, grâce à ce positionnement, nous donnons une place distinctive à notre organisation, à une marque ou à nos produits/services dans l'esprit des partenaires ou bénéficiaires.

Les dirigeants d'ABIOMeT devraient constamment chercher à savoir la place qu'occupe ABIOMeT dans l'esprit des clients (partenaires et bénéficiaires) par rapport aux concurrents ou, autrement dit, comment ABIOMeT est perçue dans son secteur d'activité par les partenaires. Ils devraient également avoir une bonne idée de la place que ABIOMeT veut occuper dans les secteurs d'activités dans

lesquels l'organisation intervient et la façon dont elle souhaite être perçue par les partenaires

Nous pouvons nous demander pourquoi se différencier des autres organisations intervenants dans le même secteur d'activité que ABIOMeT? La réponse est très simple : pour accroître notre valeur perçue par nos clients (partenaires et bénéficiaires).

Le positionnement stratégique d'ABIOMeT a pour but d'accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale. Pour cela, la Direction d'ABIOMeT devra identifier les principaux enjeux face à la concurrence, définir les principales composantes du positionnement pour les partenaires et comprendre l'importance de la cohérence dans le positionnement. Les dirigeants d'ABIOMeT devront surtout développer des produits propres et uniques à l'organisation, et qui seront vendus aux partenaires.

Quatre (04) objectifs sont retenus pour cette orientation :

2.2.1. Faire rayonner l'expertise d'ABIOMeT et accroître sa notoriété

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de participations à des comités/rencontres de travail avec des partenaires	15	20	25	30	35
Nombre de participations à des activités de partenaires	30	40	60	80	150
Nombre de participations à titre de conférencier	10	20	30	40	50
Nombre d'articles publiés	12	24	36	48	72
Taux d'augmentation de l'utilisation de nos services et prestation par nos clients	20%	30%	50%	60%	80%

2.2.2. Jouer un rôle pivot dans le développement des connaissances

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de collaborations à des projets de recherche et de développement	3	6	9	12	15
Exemples de situations au cours desquelles ABIOGeT a exercé un leadership dans la mise en commun des expertises	5	10	15	20	25

2.2.3. Améliorer la gestion des connaissances et de l'expertise développées par ABIOGeT

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'adoption de nouvelles technologies de gestion des bases de données par le service de gestion des connaissances d'ABIOGeT	30%	60%	70%	80%	90%

2.2.4. Influencer nos partenaires lors de la prise de décision ayant un impact sur nos domaines d'intervention

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de partenaires clés informés de l'offre de service d'ABIOGeT	15	30	45	55	60
Exemples de situations où la collaboration d'ABIOGeT a été sollicitée par ses partenaires	10	20	30	40	50

Enjeu stratégique 3

Mobilisation des ressources

Orientation 3.1.

Développer une stratégie de mobilisation des ressources propres et auprès des partenaires

La mobilisation des ressources financières est un aspect très important pour la mise en œuvre des projets/ programmes sur le terrain. Dans ce cadre, ABIOTGeT dévelop-

pera des mécanismes de mobilisation des ressources financières et organisera des dialogues et les plaidoyers avec les différents partenaires pour une mobilisation efficace des ressources financières.

Trois (03) objectifs sont retenus pour réaliser cette orientation :

3.1.1. Attirer les partenaires techniques et financiers autour des actions menées par ABIOTGeT

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de partenaires locaux et à l'international identifiés	15	20	25	30	35

3.1.2. Développer et mettre en œuvre la stratégie de marketing autour des actions planifiées par ABIOTGeT

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de mise en œuvre de la stratégie	30%	60%	80%	70%	90%

3.1.3. Intensifier le système de contribution en nature

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de jours de recours à des compétences en nature	120 jours	240 jours	360 jours	480 jours	600 jours

3.1.4. Renforcer les pratiques et instruments financiers institutionnels

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de pratiques et instruments financiers institutionnels renforcés	10	20	30	40	50

Orientation 3.2

Promouvoir la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de leur « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE), pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la réduction de la vulnérabilité des populations.

L'implication du secteur privé dans la conservation des

écosystèmes consiste à informer les dirigeants des entreprises sur leur responsabilité sociale et environnementale au moment où le développement durable et la lutte contre les changements climatiques sont devenus les enjeux mondiaux qui interpellent tout le monde. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE) est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans

leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes sur une base volontaire, énoncé plus clairement et simplement, sous « la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. »

Les investissements destinés à protéger les chaînes d'approvisionnement, le développement de technologies respectueuses du climat, et l'ouverture de l'accès à des innovations, des produits et des services qui sont essentiels à la résilience deviennent ainsi intéressants. Ces activités comprennent notamment la diversification des moyens de subsistance, la création de technologies et de services résilients aux changements climatiques, et la fourniture d'un meilleur accès à des assurances.

De plus en plus, les chefs d'entreprises prennent conscience que l'intégration de la lutte contre les change-

ments climatiques et la conservation de la biodiversité permet d'améliorer leurs images et d'être mieux notées dans le système de cotation (rating) qui prennent en compte de plus en plus les stands environnementaux. On se pose alors la question de savoir : « comment créer la synergie et la cohérence d'action nécessaire sur des sujets cruciaux tels que la gouvernance de l'eau, le changement climatique, la gestion des forêts et des terres, la sécurité alimentaire etc. ? C'est cette question qui a poussé ABIOGeT à s'engager pour impliquer du mieux qu'elle peut sensibiliser et mobiliser les entreprises de la région dans la lutte contre les changements climatiques et la conservation des écosystèmes.

Trois (04) objectifs sont retenus pour réaliser cette orientation :

3.2.1. Évaluer le potentiel du secteur privé à contribuer aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable de l'environnement.

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Rapport sur le potentiel de contribution du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable de l'environnement	---	1	1	1	1
Pro gramme de compensation volontaire des émissions des Gaz à Effet des Serres (GES) des entreprises	---	1	1	1	1
Nombre d'entreprises sensibilisées dans la réduction de leur empreinte écologique	--	20	40	60	80

3.2.2 Sensibiliser et mobiliser les entreprises à soutenir la réduction de la vulnérabilité des populations (zones en crises et autres localités)

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de rencontres de plaidoyer avec les chefs d'entreprises	0	15	30	45	60
Nombre d'entreprises impliquées	10	20	30	40	50

3.2.3 Engager les entreprises dans la gestion durable de l'environnement et la protection de la nature

Indicateurs	Cibles				
	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'entreprises ayant contribué	30	50	70	90	110

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PES)

Dans sa mission de « contribuer à la connaissance et à la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement, par la production et la diffusion de produits et de services d'aide à la décision pour notamment l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et de développement, les organisations de producteurs et les partenaires au développement », ABIOTGeT place la gestion de l'environnement au cœur de ses actions. Pour cela, l'organisation s'engage à :

- respecter la réglementation (et les exigences) en vigueur dans le domaine de l'environnement au niveau national et international ;
- identifier les impacts environnementaux et sociaux liés à ses interventions et mettre en place des mesures en vue de les atténuer, les réduire voire les éliminer ;
- réduire autant que possible l'utilisation de substances dangereuses ;
- former et sensibiliser son personnel sur sa démarche de gestion environnementale et sociale.

Afin d'atteindre ces objectifs, la Direction Générale mettra à disposition les moyens nécessaires pour le respect de la réglementation et la prise en compte des impacts environnementaux liés à ses activités.

Principe général de la PES

ABIOTGeT estime que ses actions ne doivent pas être à l'origine de dommages environnementaux et sociaux inconsidérés. Il affirme, à travers sa politique environnementale et sociale, son attachement aux principes du développement durable, au respect des droits de l'homme et d'équité. L'élaboration de sa Politique Environnementale et Sociale traduit son engagement à prendre en compte les préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre des projets et programmes.

Objectifs de la PES

A travers ce plan stratégique, ABIOTGeT définit le champ d'application, les exigences, les principes et les procédures de mise en œuvre de sa Politique Environnementale et Sociale.

Champ d'application

La PES/ ABIOTGeT s'applique à toutes les activités menées par le ABIOTGeT aux plans national et international. Elle s'applique également à ABIOTGeT en tant que structure physique dont les activités et le fonctionnement peuvent avoir des impacts sur son environnement immédiat.

Organisation

Un Point Focal (PF) rattaché à la Direction Générale est désigné pour le suivi de la mise en œuvre de la PES/ ABIOTGeT. La Direction Générale mettra à disposition les ressources matérielles et financières pour la supervision et l'inspection de la mise en œuvre de la PES/ ABIOTGeT.

Les étapes de mise en œuvre de la PES par les projets et programmes

ABIOTGeT et ses partenaires conduiront des projets et programmes pouvant avoir des répercussions sur l'environnement ou sur les populations. Pour ces projets et programmes, ABIOTGeT fera faire une évaluation environnementale et sociale en vue d'identifier les risques et impacts liés à leur mise en œuvre, de définir un plan de gestion environnementale et sociale, et un plan de suivi et de rapportage. Un mécanisme de gestion des conflits est également mis en place pour recevoir et traiter toutes plaintes relatives à des impacts découlant de ses activités ou à la gestion des ressources.

a) Identification des risques et impacts

Le processus d'identification des risques et impacts prévu par ABIOTGeT comporte (i) une phase screening ou tri préliminaire, (ii) l'évaluation environnementale et sociale des

risques et impacts et (iii) l'adoption d'un plan de gestion environnementale et sociale.

b) Sélection environnementale et sociale (Screening)

Tous les projets/programmes, excepté les programmes d'urgence, seront analysés en vue de déterminer leur potentiel à causer des dommages collatéraux sociaux et/ou environnementaux. Ce screening déterminera la catégorie environnementale et sociale du projet et le type d'évaluation environnementale et sociale à élaborer selon la réglementation nationale.

c) Evaluation environnementale et sociale

Pour les projets et programmes reconnus comme pouvant potentiellement causer des dommages, une évaluation des risques environnementaux et sociaux sera réalisée par ABIOGeT et ses partenaires. La réalisation de cette évaluation environnementale est définie par la Procédure Evaluation Environnementale portant sur les principales étapes de la conduite d'une évaluation environnementale.

d) Plan de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux

Si le risque s'avère probable à l'issue de cette évaluation, un Plan de Gestion Environnementale et Sociale, est formulé et associé à la mise en œuvre du projet/programme.

e) Suivi et rapportage

Le suivi et le rapportage de la PES intègrent le système de suivi-évaluation d'ABIOGeT à travers les procédures définies à cet effet.

f) Implication des parties prenantes

L'implication des parties prenantes est assurée à travers la procédure Evaluation Environnementale et la procédure communication interne et externe

g) Mécanisme de gestion des griefs

Le mécanisme de gestion des griefs concerne les griefs soulevés par des parties prenantes aux projets et programmes ainsi que les populations potentiellement impactées. Pour toute activité, tout projet ou programme dans lequel ABIOGeT est impliqué et qui engendre des dommages sur l'environnement ou sur l'humain, le mécanisme de gestion des griefs peut être déclenché par les parties qui se considèrent

lésées. (Voire sauvegardes relatives à la gestion des conflits).

h) Implication du secteur privé

Mobiliser le secteur privé en tant que force positive. En tant que principal utilisateur des ressources naturelles, le secteur privé doit être mobilisé beaucoup plus largement pour contribuer activement et collectivement à la gestion durable, équitable et efficace des ressources en eau. Nous engagerons les entités du secteur privé pour améliorer l'impact sur le développement des activités sous-traitées ou sous contrat avec investissements, en dialogue avec le secteur public et les usagers de l'eau. Les activités d'ABIOGeT viseront particulièrement à contribuer à un environnement favorable qui réduira ou éliminera l'impact négatif sur l'environnement par des industries clés à forte intensité d'eau ou sujettes à la pollution, à faciliter les investissements en faveur de l'innovation et l'esprit d'entreprise et améliorer les services éco systémiques liés à l'eau. **Pour cette raison, le Conseil d'administration d'ABIOGeT a décidé en 2020 de l'adhésion d'ABIOGeT au Groupement Inter-Patronal du Cameroun (GICAM) afin de sensibiliser les entreprises à la gestion durable de l'environnement.** Le GICAM étant l'organisation la plus représentative du secteur privé au Cameroun. <https://www.legicam.cm/index.php/p/ABIOGeT>

i) Prise en compte effective du genre

Engager notre portefeuille d'actions au-delà des déclarations d'intention. Dans l'ensemble de notre portefeuille, nous allons lever les obstacles au progrès en matière d'égalité des sexes et d'inclusion dans la gestion des ressources des ressources naturelles, pour l'amélioration des conditions de vie des femmes, des groupes vulnérables faiblement associés à la gestion de l'environnement. D'innombrables stratégies de genre et d'inclusion dans le secteur de la gestion des ressources en eaux ou forestières ont été développées par des organisations non gouvernementales, gouvernements, organismes régionaux, organisations de partenariat, banques de développement multilatérales et agences d'aide bilatérale. Et encore, des preuves ont révélé un fossé net entre ces politiques et la pratique: les stratégies de genre sont rarement bien financées, l'intégration de la dimension de genre n'est pas bien comprise et, dans l'ensemble, le suivi et les processus d'évaluation ne sont pas assez sophistiqués pour révéler le vrai genre et le vrai pouvoir dynamique apparaissant dans un contexte de gestion des ressources. À travers un programme global dédié, nous investirons dans l'information sur le genre et la sensibilisation au genre, y

compris par le biais de formations et de projets et de programmes sur mesure, au moyen d'analyses spécifiques et d'efforts dédiés au suivi et évaluation.

Pour y parvenir, le conseil d'administration d'ABIOT a commencé en 2020 à mettre sur pied des conditions favorables à la prise en compte effective du genre, en adoptant un certain nombre de préalables (Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de traitement des plaintes ; Politique de prévention et de réponses aux violences sexuelles ; Politique des droits de la personne ; Politique d'égalité entre les femmes et les hommes).

Contexte de la pandémie de Covid 19

Depuis mars 2020, le monde fait face à la pandémie de Covid 19. Pour faire face à cette pandémie, ABIOT adapte ses interventions dans le respect des mesures barrières ou de distanciation sociale édictées par l'Organisation Mondiale de la Santé et les gouvernements. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, ABIOT ne déroge pas à la règle. Elle a développé un plan de lutte contre la Covid 19 appliqué pendant ses activités. En effet, la direction générale d'ABIOT a fait produire des supports de communication et de sensibilisation qui s'adressent aux communautés locales bénéficiaires de ses projets et à son personnel. Aussi, ABIOT encourage fortement l'ensemble de son personnel à prêcher par le bon exemple, c'est-à-dire, non seulement dans le respect des mesures barrières, mais surtout, de se faire régulièrement dépister et à se faire vacciner pour limiter la propagation du virus.

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent plan stratégique, ABIOT renforcera ses efforts de lutte contre la Covid -19 afin de minimiser les impacts de cette pandémie pour l'atteinte de ses objectifs.

Audit du Plan stratégique

ABIOT effectuera une fois par an un audit de son Plan Stratégique. Les audits concerneront le niveau de mise en œuvre dans les projets et programmes et dans le fonctionnement au quotidien de la structure.

Révision du Plan stratégique

ABIOT étant dans une dynamique d'amélioration continue de ses actions et de conquête de nouvelles opportunités, le Plan stratégique sera actualisé sur la base de l'évolution de ses activités et des enjeux environnementaux et sociaux au niveau national et international.



TABLEAU SYNOPTIQUE DES CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1. Adaptation des modes d'intervention pour la pérennisation des initiatives de lutte contre les changements climatiques, la désertification et la préservation de la biodiversité

Orientation 1.1. Soutenir les actions visant à réduire la vulnérabilité des écosystèmes terrestres et des populations aux chocs climatiques et aux impacts des catastrophes naturelles ou des guerres

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
1.1.1. Améliorer les compétences des agriculteurs (F/H) en foresterie et en agroforesterie pour le renforcement de la sécurité alimentaire et la préservation des écosystèmes forestiers et l'environnement	Nombre de projets/programmes intégrant les bonnes pratiques agroforestières	03	06	15	20	30
	Pourcentage des agriculteurs qui appliquent les bonnes pratiques de foresterie et agroforestières	10%	20%	40%	60%	80%
1.1.2. Encourager les municipalités et les communautés locales développement des plantations forestières et agroforestières sous toutes les formes, ainsi que la régénération forestière naturelle dans toutes les zones agro-écologiques du Cameroun ⁹	Nombre de manuels, d'ouvrages de foresterie ou d'agroforesterie élaborés et publiés	5	15	25	40	50
	Nombre d'hectares de plantations forestières réalisées	500	1500	2500	3500	5000
1.1.3. Promouvoir la gestion durable des terroirs par l'aménagement des bassins versants et la création des cadres de concertation ou des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (Tables GIRT)	Nombre d'hectares de plantations agroforestières réalisées	500	1500	2500	3500	5000
	Nombre de Tables GIRT (C adres de concertation) créés	5	10	30	50	70
1.1.4. Soutenir les petits agriculteurs vulnérables sur les thématiques émergentes telles que l'agriculture intensive périurbaine et l'agro-écologie	Nombre de bassins versants créés	5	10	30	50	70
	Nombre de personnes (F/H) formées sur la gestion des terroirs par bassin versant	100	200	500	700	1000
1.1.5. Intervenir dans l'assistance d'urgence, le relèvement précoce et le développement des moyens de subsistance en faveur des personnes affectées par des catastrophes naturelles ou des guerres.	Nombre de petits agriculteurs vulnérables (F/H) soutenus et formés sur l'agriculture intensive périurbaine et l'agro-écologie	500	1500	3000	4000	5000
	Nombre de personnes (F/H) secourues	500	1000	1500	2000	2500

⁹ZAE 1- Zone Soudanésahélienne; ZAE 2- Hautes savanes guinéennes; ZAE 3- Hauts-plateaux de l'Ouest; ZAE 4- Zone de forêts à pluviométrie monomodale; ZAE 5- Zone de forêts à pluviométrie bimodale

Orientation 1.2: Intensifier les actions de gestion durable de la biodiversité et protection des aires protégées.

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
1.2.1. Poursuivre la réintroduction et la préservation des espèces locales menacées, en danger ou en voie de disparition	Nombre d'arbres d'essences locales plantées	200 000	7000 000	1000 000	1500 000	2000 000
	Nombre de fonctionnaires et riverains formés sur la conservation la biodiversité et la protection des aires protégées (F/H)	300	500	600	800	1200
1.2.2. Renforcer les capacités des acteurs locaux intervenants autour des aires protégées	Nombre d'activités appuyées pour soutenir les activités génératrices de revenu en faveur des riverains	3	5	10	15	20
	Nombre d'instances locales de gestion des aires protégées soutenues	0	3	6	9	12
1.2.3. Développer et mettre en œuvre la stratégie de communication, de sensibilisation et d'éducation environnementale autour des aires protégées et leurs périphéries	Un plan opérationnel de communication, de sensibilisation et d'éducation environnementale autour des aires protégées	0	01	01	01	01
	Nombre d'outils de sensibilisation et d'éducation produits et diffusés	5	10	15	20	20

Orientation 1.3 : Assurer l'adoption par les parties prenantes, des politiques et des interventions de restauration des terres et des paysages forestiers

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
1.3.1. Favoriser l'appropriation des politiques et des actions de restauration des terres et des paysages forestiers	Nombre de rencontres d'information et de sensibilisation organisées	15	20	30	50	70
	Nombre de projets appuyés visant la restauration des terres et des paysages forestiers	3	6	10	13	15
1.3.2. Soutenir le développement des chaînes de valeur ou des filières en faveur des femmes et des jeunes dans les projets de restauration des terres et des paysages forestiers	Nombre d'hectares de paysages et de terres restaurés	600	1500	2000	2500	3000
	Nombre d'activités appuyées visant des chaînes de valeur ou des filières	5	10	20	30	50
1.3.2. Soutenir le développement des chaînes de valeur ou des filières en faveur des femmes et des jeunes dans les projets de restauration des terres et des paysages forestiers	Nombre de personnes(F/H) ayant bénéficié du soutien pour le développement des chaînes de valeur	500	1 000	1 500	2 000	2 500

Orientation 1.4. Promouvoir l'insertion socio-économique à travers le développement de l'entrepreneuriat féminin et des jeunes dans le secteur agro-sylvo-pastoral

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
1.4.1. Soutenir les femmes et les jeunes dans la création et la gestion des coopératives agricoles	Nombre de coopératives créées en faveur des femmes et de jeunes Nombre de femmes et de jeunes qui participent au développement des coopératives agricoles	50 300	100 400	60 600	80 600	100 800
1.4.2. Encourager le développement des métiers et des petites entreprises verts/écologiques en faveur des femmes et des jeunes capables d'améliorer leurs conditions de vie et de booster l'économie locale et régionale	Nombre de métiers et de petites entreprises verts développés	15	20	25	30	35
1.4.3. Renforcer les capacités des femmes et des jeunes sur les itinéraires techniques des principales productions maraîchères et agro-sylvo-pastorales	Nombre de femmes et jeunes ayant bénéficié des formations sur les itinéraires techniques des principales productions maraîchères et agro-sylvo-pastorales	300	600	800	1000	1200

Orientation 1.5 : Soutenir les pratiques de conservation et de gestion des ressources en eau pour une augmentation des productions agricoles et pastorales, et une satisfaction durable des besoins en eau potable.

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
1.5.1. Encourager l'adoption par les municipalités et les communautés locales des pratiques agro-écologiques de conservation de l'eau dans les zones arides et semi arides	Pourcentage des acteurs cibles qui adoptent les bonnes pratiques agroécologiques Types de pratiques agro-écologiques de conservation de l'eau promues	10% 5	30% 10	50% 10	70% 12	80% 15
1.5.2. Soutenir les municipalités et les communautés locales dans la création et la gestion des infrastructures de l'hydraulique rurale	Types d'infrastructures hydrauliques créées Nombre d'infrastructures hydrauliques créées Nombre de comités locaux de gestion des infrastructures mis en place	2 7 15	5 15 30	10 20 50	10 25 70	10 30 100
1.5.3. Promouvoir l'adoption de la gestion des ressources en eau par bassin versant par les municipalités et les organismes locaux d'appropriation par les acteurs de gestion des ressources en eau par bassins versants	Pourcentage d'organismes qui adoptent les bonnes pratiques de gestion de ressources en eau par bassin versant	0	20%	30%	60%	80%
1.5.4. Intensifier l'éducation environnementale sur la thématique « Eau-Assainissement-Hygiène » au sein des communautés locales, en particulier chez les jeunes scolaires et non scolaires	Nombre de « clubs - Environnement » créés dans les établissements scolaires	20	50	100	150	200

Enjeu stratégique 2. Une saine gestion des ressources axées sur les résultats

Orientation 2.1. Favoriser un modèle organisationnel qui répond aux exigences d'efficacité, de responsabilité et de reddition de comptes

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
	Nombre de supports d'éducation et de sensibilisation produits sur la thématique « Eau -Assainissement-Hygiène »	1000	2000	4000	5000	6000

Orientation 2.2. Assurer le positionnement d'ABIOGeT comme une référence et un leader dans le secteur de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à l'échelle nationale et internationale

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
2.1.1. Mobiliser l'équipe d'ABIOGeT vers l'atteinte des objectifs du plan stratégique	Plan d'action annuel élaboré	1	2	3	4	5
	Rencontres de suivi et de rétroaction	1	2	3	4	5
	Nombre d'activités de perfectionnement suivies par le personnel	05	10	15	15	20
	Nombre de projets en collaboration avec des partenaires	2	5	7	10	13
	Nombre de processus de travail revus	5	15	15	20	25
2.1.2. Améliorer les capacités d'ABIOGeT à agir de manière efficace et efficiente	Accès à une base de connaissances via le système de gestion de la relation client	30%	40%	60%	80%	90%
	Pourcentage du personnel intégrant une pratique de suivi périodique des résultats	60%	70%	80%	90%	100%
	Rapport des statistiques du site Internet (Nombre)	3	6	9	12	15
2.1.3. Optimiser la gestion des données informationnelles d'ABIOGeT	Rapport des statistiques du centre de documentation (Nombre)	3	6	9	12	15
	Taux de mise en œuvre des mesures visant la sécurité du personnel et des actifs	50 % des actions réalisées	60 % des actions réalisées	70 % des actions réalisées	80 % des actions réalisées	100% des actions réalisées
2.1.4. Gérer les risques de sécurité liés au personnel et aux actifs d'ABIOGeT						

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
2.2.1. Faire rayonner l'expertise d' ABIOMeT et accroître sa notoriété	Nombre de participations à des comités/rencontres de travail avec des partenaires	15	20	25	30	35
	Nombre de participations à des activités de partenaires	30	40	60	80	150
	Nombre de participations à titre de conférencier	10	20	30	40	50
	Nombre d'articles publiés	12	24	36	48	72
	Taux d'augmentation de l'utilisation de nos services et prestation par nos clients	20%	30%	50%	60%	80%
2.2.2. Jouer un rôle pivot dans le développement des connaissances	Nombre de collaborations à des projets de recherche et de développement	3	6	9	12	15
	Exemples de situations au cours desquelles ABIOMeT a exercé un leadership dans la mise en commun des expertises	5	10	15	20	25
2.2.3. Améliorer la gestion des connaissances et de l'expertise développées par ABIOMeT	Taux d'adoption de nouvelles technologies de gestion des bases de données par le service de gestion des connaissances d'ABIOMeT	30%	60%	70%	80%	90%
	Nombre de partenaires clés informés de l'offre de service d'ABIOMeT	15	30	45	55	60
2.2.4. Influencer nos partenaires lors de la prise de décision ayant un impact sur nos domaines d'intervention	Exemples de situations où la collaboration d'ABIOMeT a été sollicitée par ses partenaires	10	20	30	40	50

Enjeu stratégique 3 : Mobilisation des ressources

Orientation 3.1. Développer une stratégie de mobilisation des ressources propres et auprès des partenaires

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
3.1.1. Attirer les partenaires techniques et financiers autour des actions menées par ABIOGeT	Nombre de partenaires locaux et à l'international identifiés	15	20	25	30	35
3.1.2. Développer et mettre en œuvre une stratégie de marketing autour des actions planifiées par ABIOGeT	Taux de mise en œuvre de la stratégie	30%	60%	80%	70%	90%
3.1.3. Intensifier le système de contribution en nature	Taux de mise en œuvre du programme de volontariat	100%	300%	500%	600%	800%
	Nombre de stagiaires recrutés	15	30	50	80	100
	Nombre de jours de recours à des compétences en nature volontariat/Bénévolet)	120 jours	240 jours	360 jours	480 jours	600 jours
3.1.4. Renforcer les pratiques et instruments financiers institutionnels	Nombre de pratiques et instruments financiers institutionnels renforcés	10	20	30	40	50

Orientation 3.2. Promouvoir la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de leur « Responsabilité Sociétale des Entreprises » (RSE), pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et la réduction de la vulnérabilité des populations

Objectifs	Indicateurs	Cibles				
		2021	2022	2023	2024	2025
3.2.1. Évaluer le potentiel du secteur privé à contribuer aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable de l'environnement	Rapport sur le potentiel de contribution du secteur privé dans l'adaptation aux changements climatiques et la gestion durable de l'environnement	---	1	1	1	1
	Programme de compensation volontaire des émissions des Gaz à Effet des Serres (GES) des entreprises	---	1	1	1	1
	Nombre d'entreprises sensibilisées dans la réduction de leur empreinte écologique	--	20	40	60	80
3.2.1 Sensibiliser et mobiliser les entreprises à soutenir la réduction de la vulnérabilité des populations (Zones en crises et autres localités)	Nombre d'entreprises impliquées	10	20	30	40	50
3.2.2 Engager les entreprises dans la gestion durable de l'environnement et la protection de la nature	Nombre d'entreprises ayant contribué	30	50	70	90	110

ORGANIGRAMME



NOS DOMAINES DE COMPÉTENCE

- 1) Amélioration des compétences en foresterie, agroforesterie et défense et restauration des sols;
- 2) Préservation de la biodiversité;
- 3) Contribution à l'éducation et la sensibilisation environnementale;
- 4) Gestion durable des terroirs (aménagement des bassins versants et la création des cadres de concertation ou des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire - Tables GIRT);
- 5) Promotion de l'entrepreneuriat et l'emploi vert pour les femmes et les jeunes;
- 6) Accès à l'eau potable et promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement;
- 7) Intervention dans l'assistance d'urgence, le relèvement précoce et le développement des moyens de subsistance en faveur des personnes affectées.



ABIOTeT

© ABIOTeT

- > **Siège social** : Maroua-Palar,
Boîte Postale : 127 Maroua-Cameroun
Tél : (237) 696 70 27 91 ou + (237) 690 39 32 10
- > **Bureau de Garoua** : Face Station CRTV Garoua
Téléphone : (237) 690 39 32 10; (237) 679 19 16 63
- > **Bureau de Yaoundé** : Yaoundé 6, Acacia/Biyem-Assi,
Rue 7.322 (Rue des Amandiers) - BP : 8698 Yaoundé
Tél: (+237) 222 315 225; 672 22 25 58
- > **Bureau du Canada** : 1377 Chemin Saint-Henri, Mascouche, QC J7K 2N5
Tél/Fax :+1 450 941 1338 Cell:+1 438-495-0195 (Canada)
E-mail : Contact@abioget.org
www.abioget.org